

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°42-2023-091

PUBLIÉ LE 6 JUIN 2023

Sommaire

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne /

42-2023-06-05-00002 - DÉCISION D OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D INFIRMIER ANESTHÉSISTE (2 pages) Page 3

42-2023-06-05-00003 - DÉCISION D OUVERTURE D UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN HOSPITALIER DOMAINE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ SPÉCIALITÉ HYGIÈNE ET BIO-NETTOYAGE (6 pages) Page 6

42-2023-06-05-00005 - DÉCISION D OUVERTURE D UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR HOSPITALIER DANS LE DOMAINE CONTROLE, GESTION, INSTALLATION ET MAINTENANCE TECHNIQUE, SPÉCIALITÉ INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATÉRIELS ÉLECTRONIQUES, ÉLECTRIQUES ET AUTOMATISMES (6 pages) Page 13

42-2023-06-05-00006 - DÉCISION D OUVERTURE D UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR HOSPITALIER DANS LE DOMAINE DES TECHNIQUES BIOMÉDICALES SPÉCIALITÉ TECHNIQUES BIOMÉDICALES (7 pages) Page 20

42-2023-06-05-00004 - DÉCISION D OUVERTURE D UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR HOSPITALIER DANS LE DOMAINE TÉLÉCOMMUNICATIONS, SYSTÈMES D INFORMATION ET TRAITEMENT DE L INFORMATION MÉDICALE, SPÉCIALITÉ INFORMATIQUE (6 pages) Page 28

42_Préf_Préfecture de la Loire / Sous-Préfecture de Roanne

42-2023-06-05-00001 - Extension des pouvoirs de police municipale de Roanne Critérium du Dauphine (2 pages) Page 35

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de
Saint-Etienne

42-2023-06-05-00002

DÉCISION D OUVERTURE D'UN CONCOURS
EXTERNE SUR TITRES D INFIRMIER
ANESTHÉSISTE

DECISION D'OUVERTURE

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INFIRMIER ANESTHÉSISTE

Le CHU de Saint-Etienne organise un **concours externe sur titres** en vue de pourvoir **huit postes d'Infirmier anesthésiste**.

TEXTES DE REFERENCE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2017-984 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps des infirmiers anesthésistes de la fonction publique hospitalière.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour être admis à concourir, le candidat doit être **titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste** mentionné à l'article R. 4311-12 du code de la santé publique **ou d'une autorisation d'exercer** cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.

NATURE DU CONCOURS

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- La possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps concerné et à l'emploi concerné pour les infirmiers anesthésistes ;
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de l'emploi concerné par le concours.

PIECES A FOURNIR

- **Dossier d'inscription,**
- Une **lettre de candidature,**
- Une **photocopie du diplôme d'Etat** d'infirmier anesthésiste mentionné à l'article R. 4311-12 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code, **et de tout autre titre détenu.**
Pour les candidats en cours de formation, fournir un certificat de scolarité, *La photocopie de votre diplôme* devra être transmise le jour des résultats par mail à isabelle.picot@chu-st-etienne.fr
- Un **Curriculum vitae détaillé**, mentionnant notamment les actions de formation suivies à justifier, accompagné, d'attestations d'emploi, de formation, d'un état signalétique des services publics et de tout autre document visant à apprécier les aptitudes et les motivations des candidats,
- La **photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport** attestant que vous êtes de nationalité française ou un justificatif de votre nationalité pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen :
 - UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchèque.
 - E.E.E. : Islande, Liechtenstein et Norvège.Les ressortissants d'autres pays européens peuvent également se présenter au concours : Andorre (1994), Suisse (2002) et Monaco (2008),
- **Pour les candidats âgés de moins de 25 ans**, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une **pièce attestant leur situation au regard du code du service national.**

FORMALITES A REMPLIR

Les dossiers de candidature sont à retirer :

- **Soit via l'internet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Le CHU → Emploi-Recrutement → Concours
- **Soit via l'intranet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Recrutement-Carières → Avis et résultats de concours → Dossier d'inscription (correspondant à l'avis de concours concerné).
- **Soit au Service Concours – DRHRS – Pavillon 1-3 – HOPITAL DE BELLEVUE** Horaires : 8 H 30 à 16 h

Et le retourner au plus tard le **05 JUILLET 2023**, délai de clôture des inscriptions **par courrier recommandé avec accusé de réception (CHU de Saint-Etienne – Hôpital Bellevue, Pavillon 1-3 – Service concours, 2^{ème} étage – 42055 Saint-Etienne Cedex 02).**

Pour le Directeur Général et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
Et des Relations Sociales du CHU de Saint-Etienne,

Anabelle DELPUECH

NOTE A AFFICHER JUSQU'AU 05 JUILLET 2023

NB : Tout dossier incomplet à réception par le Service des concours, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises, pourra être rejeté par le jury. Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai, et pour tout dossier transmis autrement que par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le Service des Concours du CHU de Saint-Etienne se tient à la disposition des candidats pour répondre à leurs questions éventuelles concernant la constitution de leur dossier de candidature (04.77.12.70.29 ou isabelle.picot@chu-st-etienne.fr).

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de
Saint-Etienne

42-2023-06-05-00003

DÉCISION D OUVERTURE D UN CONCOURS
EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN
HOSPITALIER DOMAINE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ
SPÉCIALITÉ HYGIÈNE ET BIO-NETTOYAGE

Saint-Etienne, le 05 juin 2023

DECISION D'OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN HOSPITALIER DOMAINE HYGIENE ET SECURITE, SPÉCIALITÉ HYGIENE ET BIO-NETTOYAGE

Le CHU de Saint-Etienne organise un **concours externe sur titres** en vue de pourvoir un poste de **technicien hospitalier domaine hygiène et sécurité, spécialité hygiène et bio-nettoyage**.

TEXTES DE REFERENCE

- Vu** le code général de la fonction publique,
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu** le Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- Vu le** Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière
- Vu le** Décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers
- Vu** l'arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers
- Vu** l'arrêté du 14 août 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au grade de technicien hospitalier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour le concours externe, les candidats doivent être **titulaires d'un baccalauréat** technologique ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un **diplôme homologué au niveau IV** sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une **qualification reconnue comme équivalente** (décret du 13 février 2007), **correspondant à la spécialité** pour laquelle ce concours est ouvert et aux fonctions statutairement dévolues aux techniciens hospitaliers.

NATURE DES EPREUVES

Le concours externe sur titres est constitué d'une **phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission**.

La phase d'admissibilité du concours externe sur titres consiste en la **sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours**.

Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une **liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique**. Les candidats admissibles seront convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission du concours externe sur titres consiste en un **entretien à caractère professionnel avec le jury**, il se compose :

- D'une **présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel** permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un Technicien Hospitalier notamment dans la spécialité dans laquelle il concourt (**durée de l'exposé du candidat : 5 minutes**) ;
- D'un **échange avec le jury** comportant des questions techniques relatives à la spécialité dans laquelle il concourt (**durée : 25 minutes**).

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes (coefficient 2).

Nul ne peut être admis si la note totale obtenue à l'épreuve d'admission est inférieure à 20 sur 40.

A l'issue de cet entretien, **le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.**

Programme

Les programmes des épreuves ci-dessus correspondent aux programmes des baccalauréats technologiques ou baccalauréats professionnels ou diplômes homologués au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle correspondant à la spécialité pour laquelle ce concours est ouvert.

PIECES A FOURNIR

-Dossier d'inscription,

- Une **demande d'admission à concourir** établie sur papier libre,
- Un **curriculum vitae détaillé** établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi,
- Les **titres (diplômes)** de formation, certifications et équivalences dont vous êtes titulaire ou une copie conforme à ces documents
- Eventuellement, un **état signalétique des services publics** accompagné de la **fiche du poste occupé**,
- Une demande d'**extrait de casier judiciaire**,
- La **photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport** attestant que vous êtes de nationalité française ou un justificatif de votre nationalité pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen :
 - UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie.
 - E.E.E. : Islande, Liechtenstein et Norvège.
Les ressortissants d'autres pays européens peuvent également se présenter au concours : Andorre (1994), Suisse (2002) et Monaco (2008).
- Pour les candidats **âgés de moins de 25 ans**, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une **pièce attestant leur situation au regard du code du service national.**

FORMALITES A REMPLIR

Les dossiers de candidature sont à retirer :

- **Soit via l'internet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Le CHU → Emploi-Recrutement → Concours
- **Soit via l'intranet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Recrutement-Carières → Avis et résultats de concours → Dossier d'inscription (correspondant à l'avis de concours concerné).
- **Soit au Service Concours – DRHRS – Pavillon 1-3 – HOPITAL DE BELLEVUE** Horaires : 8 H 30 à 16 h

Et le retourner au plus tard le **05 JUILLET 2023**, délai de clôture des inscriptions **par courrier recommandé avec accusé de réception (CHU de Saint-Etienne – Service concours – 42055 Saint-Etienne Cedex 02).**

Les personnes nommées dans le corps des techniciens hospitaliers à la suite d'un recrutement par concours reçoivent une formation d'adaptation à l'emploi dont la durée et le contenu sont fixés par l'arrêté du 21 août 2013 fixant l'organisation et le contenu de la formation d'adaptation à l'emploi des membres du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers.

Pour le Directeur Général et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
Et des Relations Sociales du CHU de Saint-Etienne

Anabelle DELPUECH

NOTE A AFFICHER JUSQU'AU 05 JUILLET 2023

NB : Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises, pourra être rejeté par le jury. Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai, et pour tout dossier transmis autrement que par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le Service des Concours du CHU de Saint-Etienne se tient à la disposition des candidats pour répondre à leurs questions éventuelles concernant la constitution de leur dossier de candidature (04.77.12.70.29 ou isabelle.picot@chu-st-etienne.fr).

Profils de poste :

GRADE : TECHNICIEN HOSPITALIER , Pourcentage : 100 %
SPECIALITE : BIO-NETTOYAGE
FAMILLE : SOUS FAMILLE :
Référence DALISE / TSH

Rédacteur (grade) : TSH N° Poste : 27038	Validation Hiérarchique :	Date de réalisation : Janvier 2021
Destinataire(s) :	☑ Bureau du Personnel ☑ Direction Soins Infirmiers	☑ DRH ☑ Autres...
Site	Libellé et adresse du service	UF
> CHU – Tous sites	DALISE - Service Bio nettoyage Pavillon 1 – Hôpital Bellevue 42055 Saint Etienne Cedex 2	33 - Support

I- PRESENTATION DU SERVICE

A- LIEU D'EXERCICE

Tous les sites du CHU

B- MISSIONS DU SERVICE

Le service Bio-Nettoyage est chargé de réaliser les opérations de bio-nettoyage des locaux et participe à certaines activités hôtelières dans les unités d'hospitalisation du CHU.

Le service Bio-nettoyage assure les nettoyages spécifiques et nettoyages après travaux sur l'ensemble des sites du CHU. Le service Bio-nettoyage réalise le contrôle qualité des prestations nettoyage internes CHU et externalisées.

C- ORGANIGRAMME ET EFFECTIFS DU SERVICE

1° ORGANIGRAMME

Le service bio-nettoyage est placé sous l'autorité du Directeur des Achats, de la Logistique, des Infrastructures, de la Sécurité et de l'Environnement.

Le service bio-nettoyage est divisé en 2 secteurs géographiques placés chacun sous l'autorité d'un Technicien Supérieur Hospitalier. Dans ces 2 secteurs, les agents de bio-nettoyage travaillent sous l'autorité de techniciens hospitaliers dans des sous-secteurs.

2° EFFECTIFS DU SERVICE

1 directeur et 1 directeur adjoint
2 Techniciens Supérieurs Hospitaliers
9 Techniciens hospitaliers
250 ETP agents de bio-nettoyage

D- HORAIRE ET ROULEMENT

1° HORAIRE D'OUVERTURE DU SERVICE

6H20 à 21H10 du lundi au dimanche

2° ROULEMENT ET PLANNING

Le TH travaille du lundi au vendredi mais peut être amené à intervenir le weekend.

Conformément à l'accord local : 204 jours de travail ; 28 CA ; 20 RTT.

Les horaires doivent être adaptés aux besoins du service et peuvent être modifiés en cas de nécessité.

II- MISSION ET FONCTIONS PRINCIPALES DU POSTE

A- MISSION

Le TH est chargé de :

- Planifier et piloter la réalisation des activités de nettoyage et de bio-nettoyage des locaux, en animant une équipe
- Effectuer les contrôles qualité des prestations interne et/ou externe de bionettoyage des locaux sur tous les sites
- Former et informer les professionnels dans le domaine de l'entretien et l'hygiène des locaux,
- Organiser des nettoyages spécifiques et des remises en état des locaux après travaux
- Assurer le remplacement de ses collègues

B- FONCTIONS PRINCIPALES

- Management direct et à distance, gestion et animation d'une ou plusieurs équipes d'agent de bio-nettoyage
- Evaluation annuelle des compétences des agents de bio-nettoyage
- Proposition d'actions de formation pour les agents de bio-nettoyage
- Réalisation des contrôles qualité des prestations bio-nettoyage interne et/ou externe, reporting, analyse et statistiques
- Formation des agents de bio-nettoyage et proposition d'actions de formation
- Planification des activités et des moyens, Suivi de la traçabilité, contrôle et reporting
- Contrôle de l'utilisation et de l'entretien des matériels et des locaux
- Vérification du respect des procédures, protocoles d'hygiène et méthodes de bionettoyage
- Identification, analyse et mise en œuvre des besoins en matière de nettoyage des locaux liés à des besoins spécifiques
- Etablissement et gestion d'indicateurs d'activité
- Gestion des commandes, du matériel et des produits.
- Relations régulières et formalisées avec les différents services clients

III- ACTIVITÉS SPECIFIQUES

1° INFORMATIONS TRAITÉES

Le TH réalise les modifications des fiches de poste et des roulements, en fonction des besoins des unités et des absences des agents. Le TH réalise le suivi des contrôles qualité et de la traçabilité. Il traite les demandes ponctuelles des services, recueille les remarques d'insatisfaction et fait preuve de réactivité. Il assure la remontée et la transmission des informations à son encadrement

2° COMMUNICATION-RELATION

- Avec l'encadrement Bio-Nettoyage
- Avec l'encadrement soignant et paramédical, et les équipes de soins
- Avec l'encadrement du prestataire bionettoyage
- Avec le bureau du personnel pour la gestion du personnel
- Avec les services techniques
- Avec les services logistiques d'approvisionnement (magasin, pharmacie, blanchisserie, transports)

3° CONTRIBUTION ECONOMIQUE ET PARTICIPATION A LA FORMATION

Le TH optimise les effectifs qui lui sont affectés.

Le TH veille à la bonne utilisation des produits et matériels en évitant le gaspillage.

4° RISQUES LIES AU POSTE (DECRET n° 2001-1016 du 5 Novembre 2001)

Connaissance des risques liés à la fonction d'ASH :

- Risques chimiques : liés à l'utilisation de produits de nettoyage et de désinfection ;
Port de protections (gants, masques...)
- Risques infectieux : contamination bactérienne

- Risques liés à l'utilisation de matériels électriques
- Risques liés aux contraintes de travail : travaux en hauteur, utilisation de machines de nettoyage, mobilier et charges à déplacer...
- Risques liés au comportement : agressivité

IV- APTITUDES ET COMPETENCES ATTENDUES

PRE REQUIS

Expérience hospitalière indispensable

Très bonne maîtrise de l'outil informatique et des logiciels Excel, Word

Connaissances de l'organisation et du fonctionnement du CHU souhaitables

Connaissances du bionettoyage des locaux et de l'hygiène hospitalière souhaitables

Expériences de management d'équipe souhaitables

Capacités relationnelles indispensables

Niveau Bac souhaitable

Permis B souhaitable

A – SAVOIRS

Bio-nettoyage et hygiène des locaux

Utilisation des produits et matériels

Fonctionnement des matériels de nettoyage

Protocoles, procédures et techniques d'hygiène et de nettoyage

Prévention des infections nosocomiales

Management et encadrement de personnel

Organisation du travail

Organisation et fonctionnement du CHU, expérience hospitalière

Outils informatiques : très bonne maîtrise de Word, Excel,

B - SAVOIR-FAIRE

Concevoir, piloter et évaluer un chantier de bio-nettoyage

Adapter des outils et des méthodes de travail à un chantier de bio-nettoyage

Analyser avec réactivité une demande de bio-nettoyage

Évaluer, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs

Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles

Former et conseiller

Piloter, animer, communiquer, motiver une ou plusieurs équipes

Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation

D - SAVOIR-ETRE

Faire preuve de tact, discrétion, diplomatie, maîtrise de soi

Respecter les valeurs et politiques institutionnelles

Capacités relationnelles indispensables

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de
Saint-Etienne

42-2023-06-05-00005

DÉCISION D OUVERTURE D UN CONCOURS
EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN
SUPÉRIEUR HOSPITALIER DANS LE DOMAINE
CONTROLE, GESTION, INSTALLATION ET
MAINTENANCE TECHNIQUE, SPÉCIALITÉ
INSTALLATION ET MAINTENANCE DE
MATÉRIELS ÉLECTRONIQUES, ÉLECTRIQUES ET
AUTOMATISMES

Saint-Etienne, le 05 juin 2023

DECISION D'OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER DANS LE DOMAINE CONTROLE, GESTION, INSTALLATION ET MAINTENANCE TECHNIQUE, SPECIALITE INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATERIELS ELECTRONIQUES, ELECTRIQUES ET AUTOMATISMES

Le CHU de Saint-Etienne organise un **concours** externe sur titres pour **un poste de Technicien Supérieur Hospitalier dans le domaine contrôle, gestion, installation et maintenance technique, spécialité installation et maintenance de matériels électroniques, électriques et automatismes.**

TEXTE DE REFERENCE

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.
Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,
Vu le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,
Vu l'arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,
Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités des concours externe sur titres, interne sur épreuves et du troisième concours permettant l'accès au grade de technicien supérieur hospitalier de 2e classe du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Etre titulaire d'un **diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III** ou d'une **qualification reconnue comme équivalente** dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 **correspondant à la spécialité** pour laquelle ce concours est ouvert et aux fonctions statutairement dévolues aux Techniciens Supérieurs Hospitaliers.

NATURE DU CONCOURS

Le concours externe sur titres est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

La phase d'admissibilité du concours externe sur titres consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours. Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une **liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique.**

Les candidats admissibles seront convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission au concours externe sur titres consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury se décomposant :

- En une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un technicien supérieur hospitalier de 2e classe notamment dans la spécialité dans laquelle il concourt ainsi que sa capacité à animer une équipe (durée de l'exposé par le candidat : 5 minutes) ;
- En un échange avec le jury à partir d'un texte court comportant plusieurs questions techniques relatives à la spécialité dans laquelle il concourt visant à apprécier ses connaissances, son potentiel et son comportement face à une situation concrète (durée : 25 minutes au plus).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes dont 15 minutes de préparation ; cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficient 4).

Nul ne peut être admis si la note totale obtenue à l'épreuve d'admission est inférieure à 20 sur 40.

A l'issue de cet entretien, **le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.**

PIECES A FOURNIR

- **Dossier d'inscription,**
 - Une **demande d'admission à concourir (lettre de motivation)** établie sur papier libre,
 - Un **curriculum vitae** détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les **actions de formation** suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi,
 - Les **diplômes et titres de formation, certifications et équivalences** dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents,
 - Eventuellement, un **état signalétique des services publics** accompagné de la **fiche du poste occupé,**
 - Une **demande d'extrait de casier judiciaire,**
 - La **photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport** attestant que vous êtes de nationalité française ou un justificatif de votre nationalité pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen :
 - UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchèque.
 - E.E.E. : Islande, Liechtenstein et Norvège.
- Les ressortissants d'autres pays européens peuvent également se présenter au concours : Andorre (1994), Suisse (2002) et Monaco (2008).
- Pour les **candidats âgés de moins de 25 ans**, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une **pièce attestant leur situation au regard du code du service national.**

FORMALITES A REMPLIR

Les dossiers de candidature sont à retirer :

- **Soit via l'internet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Le CHU → emploi/recrutement → Concours
- **Soit via l'intranet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Recrutement – Carrières → Avis et résultats de concours → Dossier d'inscription (correspondant à l'avis de concours concerné).
- **Soit au Service Concours – Hôpital Bellevue, DRHRS - Pavillon 1-3 – 2^{ème} étage, Horaires : de 8 H 30 à 16 h**

Et le retourner au plus tard le **05 JUILLET 2023**, délai de clôture des inscriptions **par courrier recommandé avec accusé de réception (CHU de Saint-Etienne, Hôpital Bellevue – DRHRS, Pavillon 1-3, Service concours – 42055 Saint-Etienne Cedex 02).**

Les personnes nommées dans le corps des techniciens hospitaliers à la suite d'un recrutement par concours reçoivent une formation d'adaptation à l'emploi dont la durée et le contenu sont fixés par l'arrêté du 21 août 2013 fixant l'organisation et le contenu de la formation d'adaptation à l'emploi des membres du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers.

Pour le Directeur Général et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
Et des Relations Sociales du CHU de Saint-Etienne

Anabelle DELPUECH

NOTE A AFFICHER JUSQU'AU 05 JUILLET 2023

NB : Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises, pourra être rejeté par le jury. Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai, et pour tout dossier transmis autrement que par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le Service des Concours du CHU de Saint-Etienne se tient à la disposition des candidats pour répondre à leurs questions éventuelles concernant la constitution de leur dossier de candidature (04.77.12.70.29 ou isabelle.picot@chu-st-etienne.fr).

Profil de poste : Technicien Supérieur Hospitalier - Encadrant du secteur maintenance "Equipements généraux "

Métier : Encadrant maintenance électrique / automatismes

Statut : Ouvert Poste : Jour Horaires : Base 35 heures, amplitude horaire 07h50-18h00

Pourcentage temps de travail : 100

Définition

Planifier, organiser et piloter l'activité des ateliers de courants forts et faibles, électrotechnique et automatisme, en animant une équipe de professionnels et en veillant à l'efficacité et à la qualité des prestations fournies

Observation

Dans les domaines de maintenance des équipements généraux électromécaniques et électroménagers (hors équipements médicaux) et de maintenance des équipements de préparation culinaire (cuisines, unité centrale de production), de la restauration en salle et la distribution dans les services de soins et d'hébergement.

Le TSH est placé directement sous l'autorité/responsabilité de l'ingénieur responsable de la maintenance générale ou du Directeur des Travaux et des Equipements en son absence.

Missions

Le TSH manage des équipes techniques dans plusieurs domaines d'activité, il planifie, organise et pilote les activités des ateliers de maintenance de son secteur en veillant à l'efficacité et à la qualité des prestations fournies.

Il assure la gestion administrative, financière, technique et humaine du secteur sous sa responsabilité.

Il est chargé dans ses domaines d'activités :

- Du déploiement de la politique de maintenance générale,
- De la mise en œuvre des actions réglementaires spécifiques,
- De l'élaboration des cahiers des charges techniques relatifs aux différents marchés de maintenance et de travaux,
- De la mise en œuvre et du suivi des marchés de maintenance et de travaux.

Libellé activité et Niveau requis

Assistance, conseil et formation des équipes, des utilisateurs, spécifiques au domaine d'activité : Maîtrisé

Contrôle de la conformité des résultats au regard du cahier des charges, des spécifications, coûts, performances, délais... : Maîtrisé

Encadrement d'équipe(s), gestion et développement des personnels : Maîtrisé

Établissement et rédaction de protocoles de maintenance et de contrôle, dans son domaine : Maîtrisé

Gestion des moyens et des ressources : techniques, financières, humaines, informationnelles : Maîtrisé

Gestion des stocks de produits, de matériels, dans son domaine (saisie, suivi, contrôle, relance commandes) : Maîtrisé

Maintenance / prévention des matériels, équipements, systèmes, dans son domaine : Maîtrisé

Organisation et suivi opérationnel des activités / projets, coordination avec les interlocuteurs internes et externes : Maîtrisé

Planification des activités et des moyens, contrôle et reporting : Maîtrisé

Planification et mise en œuvre du déploiement de matériels, moyens, systèmes relatif à son domaine de compétence : Maîtrisé

Libellé savoir et Niveau requis

Automatisme : Connaissances approfondies

Électricité générale : Connaissances approfondies

Encadrement de personnel : Connaissances opérationnelles

Équipements de télécommunication - téléphonie : Connaissances opérationnelles

Gestion administrative, économique et financière : Connaissances opérationnelles

Maintenance industrielle / équipements : Connaissances approfondies

Management : Connaissances approfondies

Normes, règlements techniques et de sécurité : Connaissances opérationnelles

Sécurité des bâtiments : Connaissances opérationnelles

Sécurité incendie Connaissances opérationnelles

Electromécanique : Connaissances approfondies

Hydraulique : Connaissances générales

Mécanique générale : Connaissances approfondies

Libellé savoir-faire : Niveau requis

Analyser, traduire et formuler un besoin utilisateur en études de faisabilité, en solutions, en programmes : Maîtrisé

Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné : Maîtrisé

Choisir une méthode, un moyen correspondant à son domaine de compétence : Maîtrisé

Concevoir, piloter et évaluer un projet, relevant de son domaine de compétence : Maîtrisé

Conseiller et orienter les choix d'une personne ou d'un groupe, relatifs à son domaine de compétence : Maîtrisé

Évaluer, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs : Maîtrisé

Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles : Maîtrisé

Lire et interpréter des plans techniques, des croquis relatifs à son domaine de compétence : Maîtrisé

Piloter, animer / communiquer, motiver une ou plusieurs équipes : Maîtrisé

Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation : Maîtrisé

Relations professionnelles les plus fréquentes

Cadres de soins pour l'analyse des besoins

Cadres experts (hygiéniste, pcrp, médecine du travail..) pour l'hygiène et la sécurité lors des interventions

Encadrement de proximité logistique, directeurs, cadres de santé, cadres techniques, soignants, patients, fournisseurs et prestataires de services

Equipe d'hygiène hospitalière

Gestionnaire de maintenance pour les prises de décision

Responsables de maintenance des autres domaines pour l'uniformisation des processus et procédures

Expériences professionnelles requises

BAC +2 des domaines de l'électrotechnique, de l'électromécanique ou de la maintenance industrielle

Expérience significative en management d'activité et encadrement de personnel

Conditions particulières

Etre titulaire du Permis de conduire B

Suivi de formations d'adaptation ou de spécialisation aux applications du domaine d'activité

Risques professionnels

Risques liés à l'électricité

Formations obligatoires

Libellé activité Cycle (en mois)

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de
Saint-Etienne

42-2023-06-05-00006

DÉCISION D OUVERTURE D UN CONCOURS
EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN
SUPÉRIEUR HOSPITALIER DANS LE DOMAINE
DES TECHNIQUES BIOMÉDICALES SPÉCIALITÉ
TECHNIQUES BIOMÉDICALES

Saint-Etienne, le 05 juin 2023

DECISION D'OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER DANS LE DOMAINE DES TECHNIQUES BIOMEDICALES SPECIALITE TECHNIQUES BIOMEDICALES

Le CHU de Saint-Etienne organise un **concours** externe sur titres pour deux postes de **Technicien Supérieur Hospitalier dans le domaine des techniques biomédicales spécialité techniques biomédicales : un poste au CHU de Saint-Etienne et un poste au CH de Roanne.**

TEXTE DE REFERENCE

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.
Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,
Vu le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,
Vu l'arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,
Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités des concours externe sur titres, interne sur épreuves et du troisième concours permettant l'accès au grade de technicien supérieur hospitalier de 2e classe du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Etre titulaire d'un **diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III** ou d'une **qualification reconnue comme équivalente** dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 **correspondant à la spécialité** pour laquelle ce concours est ouvert et aux fonctions statutairement dévolues aux Techniciens Supérieurs Hospitaliers.

NATURE DU CONCOURS

Le concours externe sur titres est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

La phase d'admissibilité du concours externe sur titres consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours. Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une **liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique**. Les candidats admissibles seront convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission au concours externe sur titres consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury se décomposant :

- En une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un technicien supérieur hospitalier de 2e classe notamment dans la spécialité dans laquelle il concourt ainsi que sa capacité à animer une équipe (durée de l'exposé par le candidat : 5 minutes) ;
- En un échange avec le jury à partir d'un texte court comportant plusieurs questions techniques relatives à la spécialité dans laquelle il concourt visant à apprécier ses connaissances, son potentiel et son comportement face à une situation concrète (durée : 25 minutes au plus).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes dont 15 minutes de préparation ; cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficient 4). Nul ne peut être admis si la note totale obtenue à l'épreuve d'admission est inférieure à 20 sur 40.

A l'issue de cet entretien, **le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.**

PIECES A FOURNIR

- **Dossier d'inscription,**
- Une **demande d'admission à concourir (lettre de motivation)** établie sur papier libre indiquant votre choix quant à une éventuelle affectation,
- Un **curriculum vitae** détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les **actions de formation** suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi,
- Les **diplômes et titres de formation, certifications et équivalences** dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents,
- Eventuellement, un **état signalétique des services publics** accompagné de la **fiche du poste occupé,**
- Une **demande d'extrait de casier judiciaire,**
- Pour les **candidats âgés de moins de 25 ans**, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une **pièce attestant leur situation au regard du code du service national.**
- La **photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport** attestant que vous êtes de nationalité française ou un justificatif de votre nationalité pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen :
 - UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie.
 - E.E.E. : Islande, Liechtenstein et Norvège.Les ressortissants d'autres pays européens peuvent également se présenter au concours : Andorre (1994), Suisse (2002) et Monaco (2008).

FORMALITES A REMPLIR

Les dossiers de candidature sont à retirer :

- **Soit via l'internet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Le CHU → emploi/recrutement → Concours
- **Soit via l'intranet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Recrutement – Carrières → Avis et résultats de concours → Dossier d'inscription (correspondant à l'avis de concours concerné).
- **Soit au Service Concours – Hôpital Bellevue, DRHRS - Pavillon 1-3 – 2^{ème} étage, Horaires : de 8 H 30 à 16 h**

Et le retourner au plus tard le **05 JUILLET 2023**, délai de clôture des inscriptions **par courrier recommandé avec accusé de réception (CHU de Saint-Etienne, Hôpital Bellevue – DRHRS, Pavillon 1-3, Service concours – 42055 Saint-Etienne Cedex 02).**

Les personnes nommées dans le corps des techniciens hospitaliers à la suite d'un recrutement par concours reçoivent une formation d'adaptation à l'emploi dont la durée et le contenu sont fixés par l'arrêté du 21 août 2013 fixant l'organisation et le contenu de la formation d'adaptation à l'emploi des membres du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers.

Pour le Directeur Général et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
Et des Relations Sociales du CHU de Saint-Etienne

Anabelle DELPUECH

NOTE A AFFICHER JUSQU'AU 05 JUILLET

NB : Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises, pourra être rejeté par le jury. Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai, et pour tout dossier transmis autrement que par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le Service des Concours du CHU de Saint-Etienne se tient à la disposition des candidats pour répondre à leurs questions éventuelles concernant la constitution de leur dossier de candidature (04.77.12.70.29 ou isabelle.picot@chu-st-etienne.fr).

Profil de poste : CHU DE SAINT-ETIENNE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER – SECTEUR BIOMEDICAL

SPECIALITE : Direction des Travaux et des Equipements - Secteur Maintenance Equipements Biomédicaux

I- PRESENTATION DU SERVICE

A- LIEU D'EXERCICE

Direction des Travaux et des Equipements – CHU ST ETIENNE – Hôpitaux Nord, Charité, Bellevue et sites satellites de psychiatrie.

B- POSITION DU POSTE

Le Technicien Supérieur Hospitalier, possède le grade de TSH biomédical et est placé directement sous l'autorité/responsabilité de l'ingénieur biomédical responsable de la maintenance biomédicale. Le lieu principal de travail est l'Hôpital Nord au sein de l'atelier biomédical. En fonction des nécessités de service, le technicien pourra intervenir sur tout autre établissement du CHU, y compris les structures externes.

C- MISSIONS

C-1 Mission générale du secteur maintenance DTE

Le secteur maintenance, rattaché à la Direction des travaux et Equipements, est chargé de:

- La maintenance préventive des installations, bâtiments, réseaux et équipements
- La maintenance corrective des installations bâtiments, réseaux et équipements
- La réalisation d'installations et de modifications dans les bâtiments existants (petits chantiers) pour le raccordement d'équipements.
- La traçabilité des interventions internes et externes et ce pour :
- assurer la continuité de fonctionnement des bâtiments, équipements et réseaux
- garantir la sécurité maximum
- améliorer les conditions d'accueil, d'hébergement et de travail

C-2 Mission de l'équipe maintenance des équipements

La mission de l'équipe maintenance équipements est l'entretien et le contrôle des équipements médicaux.

Les tâches principales de l'équipe sont :

- Mise en sécurité des équipements
- Prise en charge des pannes et dysfonctionnements
- Maintenance préventive et surveillance
- Suivi des prestations de maintenance externe (contrats, SAV)
- Mise en route des matériels et formation/assistance des utilisateurs en collaboration avec les services acheteurs et les fournisseurs
- Achat des pièces détachées
- Suivi du parc (inventaires, participation aux procédures de réception/réforme)
- Aide à la définition des cahiers des charges de maintenance avec les services acheteurs
- Evaluation de la « maintenabilité » des matériels dès l'achat (matériel trop lourd à entretenir, dangereux...)
- Participation au suivi des garanties avec les services acheteurs
- Participation active à la vie de l'atelier biomédical via des participations aux groupes de travail, suggestions d'amélioration, fluidification des relations au sein de l'atelier

D- ORGANIGRAMME ET EFFECTIFS MAINTENANCE EQUIPEMENTS BIOMEDICAUX - EFFECTIFS DU SERVICE - 29 ETP

E- HORAIRE ET ROULEMENT

1° HORAIRE D'OUVERTURE DU SERVICE

Du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Une astreinte est en place uniquement les samedis de 8h à 16h, réalisée seulement par les TSH.

2° ROULEMENT ET PLANNING

Couverture horaire de 8 h à 17 h par roulement entre les membres de l'équipe (horaire individuel conforme à l'accord local sur la RTT). Seuls les TSH participent à l'astreinte après formation.

II- MISSION ET FONCTIONS PRINCIPALES DU POSTE

A- MISSION DU TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER

Le Technicien Supérieur Hospitalier est chargé :

- de l'exécution des interventions nécessaires au bon fonctionnement ou à la remise en état des dispositifs médicaux
- de la mise en œuvre de la politique de maintenance définie par la direction (maintenance préventive et corrective)
- de la participation active au projet de service

B- FONCTIONS PRINCIPALES DU TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER

- Intervention de dépannage sur équipements
- Participation à l'élaboration des procédures de maintenance
- Contrôle des interventions des entreprises extérieures
- Vigilance à la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité
- Participation à la réception des équipements
- Participation à la mise au point et au suivi du plan pluriannuel de maintenance préventive
- Participation à la veille technique et au renouvellement des équipements vieillissant
- Validation des devis avec réflexion au préalable et étude de négociation
- Evaluation de la « maintenabilité » des matériels dès l'achat (matériel trop lourd à entretenir, dangereux...)
- Participation au suivi des garanties avec les services acheteurs
- Participation aux suivis des matériovigilances
- Assurer la logistique d'envoi et de récupération des matériels
- Assurer la saisie de l'activité sur la GMAO
- Assurer le tri sélectif des déchets
- Assurer la fluidité du fonctionnement de l'ensemble du service biomédical par ses initiatives et son comportement

III- ACTIVITES A REALISER

A- ACTIVITE PRINCIPALE

1° MISSION TECHNIQUE

1°-1 Programmation

- Organisation et coordination avec les autres corps de métier des chantiers de :

- Maintenance
- Réparations (sur place ou en atelier)
- Dépannages (sur place ou en atelier)
- Réfection et extension
- Mise en service Et ceci, dans les domaines suivants :

Dispositifs médicaux en contact ou non avec les patients (liste non exhaustive) :

- Imagerie médicale
- Exploration fonctionnelle et surveillance
- Laboratoire
- Anesthésie et soins intensifs
- Technique opératoire
- Suppléance fonctionnelle

Dans ce cadre, le TSH devra veiller pendant toute la durée du « chantier » (y compris période de préparation) à la bonne organisation de l'intervention.

1°-2 Contact client

- Diagnostic sur place
- Formation utilisateurs
- Information client

1°-3 Approvisionnement

- Préparation des commandes
- Réception des commandes

1°-4 Outillage

- Veiller à la bonne utilisation des outillages et à la gestion du parc
- Veiller à l'entretien et à la « conservation » du matériel
- En collaboration avec l'ingénieur responsable ou son représentant définition/priorisation des achats d'outillage (renouvellement – nouveaux équipements)

2° INFORMATIONS TRAITÉES

- Assurer la remontée des informations
- Traiter les demandes d'interventions émanant des services clients
- Participer à l'élaboration du programme de maintenance et travaux
- Assurer la traçabilité des interventions

3° COMMUNICATION-RELATION

Les secteurs de Maintenance sont en relation avec l'ensemble des services du C.H.U. Le TSH doit s'assurer de la qualité de la relation Client-Fournisseur. A ce titre, il doit veiller à :

- La réception par l'atelier des demandes d'intervention émanant des clients (relation service de régulation des appels ⇒ atelier)
- La bonne circulation des informations entre l'équipe biomédicale et les services clients quant à la réalisation de l'intervention (délais / modalités)
- S'assurer de la traçabilité des interventions (procès-verbal d'intervention et saisie sur logiciel de GMAO)
- Conseiller les utilisateurs
- Améliorer en permanence les relations professionnelles intra-service et extraservice biomédical
- Travailler avec les membres de son groupe de maintenance et prendre en charge l'intégralité du matériel en responsabilité voire hors responsabilité de groupe en accord avec sa hiérarchie

4° CONTRIBUTION ECONOMIQUE ET PARTICIPATION A LA FORMATION

4°-1 Contribution économique

Le TSH participe à la gestion des « ressources » de l'équipe et doit donc réaliser :

- Etude de faisabilité des interventions
- Etablissement de « devis » en temps de travail et approvisionnements
- Veiller à ce que la base de données informatiques (GMAO) soit alimentée

Le TSH est par ailleurs, chargé d'une gestion « personnalisée » de :

- pièces détachées à coût unitaire élevé en dépôt à l'atelier
- d'appareils biomédicaux de secours (matériel « bis »)
- d'appareils en prêt ou en test mis à disposition par des fournisseurs
- d'appareils de mesures et/ou de contrôles très spécifiques (fantômes, simulateurs, etc...)
- de certains accessoires et consommables médicaux

4°-2 Formation

- Participation à l'élaboration du plan de formation (« remontée » des besoins en formation)
- Accueil et formation des stagiaires

5° RISQUES LIÉS AU POSTE (DECRET n° 2001-1016 du 5 Novembre 2001)

- Risques liés à des interventions sur des équipements en exploitation
- Risques liés à l'utilisation d'outils et machines
- Risques liés à l'utilisation de matières premières et produits volatiles et / ou corrosifs.
- Risques sanitaires liés à un travail en milieu hospitalier

Le TSH devra participer à l'élaboration et appliquer :

- Les protocoles prévus par le service d'hygiène en cas d'intervention dans des locaux occupés (plan de prévention) ou des locaux stériles
- Les consignes de sécurité dans le cadre de la prévention des accidents du travail
- Les consignes d'utilisation données par les constructeurs (machines et outillages) et/ou les fournisseurs (machines, produits et matières premières)

En cas de travaux réalisés par des entreprises extérieures, il devra veiller au respect des consignes applicables aux travaux en milieu hospitalier.

B- ACTIVITES SPECIFIQUES

- Participation aux opérations de réception et information de l'équipe sur les installations nouvelles
- Organisation des interventions conformément aux règles d'hygiène et sécurité
- Suivi des opérations réalisées par des entreprises extérieures et saisie sur le logiciel de GMAO
- Aide à l'élaboration, en collaboration avec l'ingénieur responsable, du bilan d'activité (analyse activité)
- Développer la traçabilité des interventions (procès-verbal d'intervention, logiciel de GMAO)
- Assurer le contrôle qualité des interventions

IV- APTITUDES ET COMPETENCES ATTENDUES

A - CONNAISSANCES

1-1 Connaissances de base

- « Expertise » dans le domaine concerné
- Connaissance du parc de matériels
- Notions de bases en électrotechnique et électromécanique
- Bonne connaissance des outils bureautiques de base (Word – Excel)
- Compétences spécifiques Excel (tri de données, utilisation de formules avancées (formules couplées), tableau croisé dynamique)
- Volonté d'utiliser les outils (notamment collaboratifs) adaptés (Doodle, Slack, etc.)
- Bonne connaissance en informatique bases de données, serveurs, transfert de données, sauvegarde, liés à des matériels biomédicaux.

Le TSH, sera titulaire du ou des diplômes correspondants à la spécialité (DUT, BTS, licence ou VAE).

Le TSH devra avoir la volonté de se former en permanence aux techniques nouvelles et aux normes applicables à son secteur d'activité.

1-2 Connaissances spécifiques acquises ou à acquérir :

- Connaissances en électronique, électromagnétisme, radiofréquence, optique, traitement du signal et micro-informatique
- Technologies des principaux capteurs (vitesse, débit, pression, température, etc...)
- Technologies des sondes de mesure physico-chimique (Ph_métrie,...)
- Optique médicale
- Perfusion
- Connaissances en informatique (réseaux)
- Matériels présents dans les laboratoires
- Physique des :
 - * rayonnements ionisants (α , β , γ)
 - * rayonnement laser
 - * champs magnétiques
 - * ultrasons
- Physiologie élémentaire
- Programmation des systèmes à microprocesseurs
- Connaissance de la GMAO
- Le parc matériel en responsabilité évolue régulièrement, nécessitant potentiellement de se former

B - SAVOIR-FAIRE

- Savoir-faire acquis suite à la pratique professionnelle et aux formations initiales et continues pour dépannages de circuits, cartes et composants électroniques
- Savoir « hiérarchiser » les demandes d'interventions ponctuelles et informer les services clients
- Participer au bon fonctionnement du système de régulation des appels
- Prioriser les interventions
- Utilisation de l'outil informatique (GMAO)
- Savoir faire remonter les informations à l'encadrement
- Savoir analyser les incidents pour proposer et mettre en œuvre des actions préventives
- Savoir diffuser les informations

C - SAVOIR-ETRE

- Discrétion (secret professionnel)
- Les relations avec les services du CHU sont fréquentes et nécessitent une attitude et une conduite adaptée
- Les relations avec les entreprises extérieures et les fournisseurs sont fréquentes et nécessitent une attitude et une conduite adaptée
- Mobilité locale (déplacements sur différents site CHU Nord, Bellevue, Charité ; déplacements très fréquents dans les différents services sur CHU Nord) et régionale ponctuellement (formations, etc.)
- Améliorer les relations intra-service, entraide intra-service
- Ouverture d'esprit, capacité de mise en perspective, volonté de viser le consensus, participer dans un esprit positif, constructif et centré sur la recherche de solution
- Savoir prendre en compte des contraintes d'autrui (service médical, service informatique, etc.)

D – CONTRAINTES LIEES AU POSTE

- Contraintes liées aux rayonnements ionisants
- Contraintes liées à des interventions en milieu stérile
- Contraintes liées à la manipulation de matériels susceptibles d'être contaminés

E - DIVERS

Les déplacements entre établissements ou au sein des établissements étant fréquents, le permis de conduire B est indispensable.

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de
Saint-Etienne

42-2023-06-05-00004

DÉCISION D OUVERTURE D UN CONCOURS
EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN
SUPÉRIEUR HOSPITALIER DANS LE DOMAINE
TÉLÉCOMMUNICATIONS, SYSTÈMES
D INFORMATION ET TRAITEMENT DE
L INFORMATION MÉDICALE, SPÉCIALITE
INFORMATIQUE

Saint-Etienne, le 05 juin 2023

DECISION D'OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER DANS LE DOMAINE TELECOMMUNICATIONS, SYSTEMES D'INFORMATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION MEDICALE, SPECIALITE INFORMATIQUE

Le CHU de Saint-Etienne organise un **concours** externe sur titres pour un **poste de Technicien Supérieur Hospitalier dans le domaine Télécommunications, systèmes d'information et traitement des données de l'information médicale, spécialité informatique.**

TEXTE DE REFERENCE

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.
Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,
Vu le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,
Vu l'arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,
Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités des concours externe sur titres, interne sur épreuves et du troisième concours permettant l'accès au grade de technicien supérieur hospitalier de 2e classe du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Etre titulaire d'un **diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III** ou d'une **qualification reconnue comme équivalente** dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 **correspondant à la spécialité** pour laquelle ce concours est ouvert et aux fonctions statutairement dévolues aux Techniciens Supérieurs Hospitaliers.

NATURE DU CONCOURS

Le concours externe sur titres est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

La phase d'admissibilité du concours externe sur titres consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours. Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une **liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique.**

Les candidats admissibles seront convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission au concours externe sur titres consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury se décomposant :

- En une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un technicien supérieur hospitalier de 2e classe notamment dans la spécialité dans laquelle il concourt ainsi que sa capacité à animer une équipe (durée de l'exposé par le candidat : 5 minutes) ;
- En un échange avec le jury à partir d'un texte court comportant plusieurs questions techniques relatives à la spécialité dans laquelle il concourt visant à apprécier ses connaissances, son potentiel et son comportement face à une situation concrète (durée : 25 minutes au plus).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes dont 15 minutes de préparation ; cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficient 4).

Nul ne peut être admis si la note totale obtenue à l'épreuve d'admission est inférieure à 20 sur 40.

A l'issue de cet entretien, **le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.**

PIECES A FOURNIR

- **Dossier d'inscription,**
 - Une **demande d'admission à concourir (lettre de motivation)** établie sur papier libre,
 - Un **curriculum vitae** détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les **actions de formation** suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi,
 - Les **diplômes et titres de formation, certifications et équivalences** dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents,
 - Eventuellement, un **état signalétique des services publics** accompagné de la **fiche du poste occupé,**
 - Une **demande d'extrait de casier judiciaire,**
 - La **photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport** attestant que vous êtes de nationalité française ou un justificatif de votre nationalité pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen :
 - UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie.
 - E.E.E. : Islande, Liechtenstein et Norvège.
- Les ressortissants d'autres pays européens peuvent également se présenter au concours : Andorre (1994), Suisse (2002) et Monaco (2008).
- Pour les **candidats âgés de moins de 25 ans**, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une **pièce attestant leur situation au regard du code du service national.**

FORMALITES A REMPLIR

Les dossiers de candidature sont à retirer :

- **Soit via l'internet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Le CHU → emploi/recrutement → Concours
- **Soit via l'intranet de l'établissement en suivant le chemin d'accès suivant :**
Recrutement – Carrières → Avis et résultats de concours → Dossier d'inscription (correspondant à l'avis de concours concerné).
- **Soit au Service Concours – Hôpital Bellevue, DRHRS - Pavillon 1-3 – 2^{ème} étage, Horaires : de 8 H 30 à 16 h**

Et le retourner au plus tard le **05 JUILLET 2023**, délai de clôture des inscriptions **par courrier recommandé avec accusé de réception (CHU de Saint-Etienne, Hôpital Bellevue – DRHRS, Pavillon 1-3, Service concours – 42055 Saint-Etienne Cedex 02).**

Les personnes nommées dans le corps des techniciens hospitaliers à la suite d'un recrutement par concours reçoivent une formation d'adaptation à l'emploi dont la durée et le contenu sont fixés par l'arrêté du 21 août 2013 fixant l'organisation et le contenu de la formation d'adaptation à l'emploi des membres du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers.

Pour le Directeur Général et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
Et des Relations Sociales du CHU de Saint-Etienne

Anabelle DELPUECH

NOTE A AFFICHER JUSQU'AU 05 JUILLET 2023

NB : Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises, pourra être rejeté par le jury. Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai, et pour tout dossier transmis autrement que par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le Service des Concours du CHU de Saint-Etienne se tient à la disposition des candidats pour répondre à leurs questions éventuelles concernant la constitution de leur dossier de candidature (04.77.12.70.29 ou isabelle.picot@chu-st-etienne.fr).

Profil de poste : Technicien d'exploitation

PRESENTATION DU POSTE

La Direction du Système d'Information du CHU de Saint-Etienne recrute un technicien d'exploitation informatique, en charge de la mise en place et du suivi des traitements informatiques, des sauvegardes et des surveillances des traitements et des ressources informatiques.

POSITION DU POSTE

Le technicien d'exploitation informatique est placé directement sous l'autorité/responsabilité du responsable de l'infrastructure et de l'exploitation de la DSI du CHU de Saint-Etienne.

PRESENTATION DU SERVICE

La Direction du Système d'Information définit et met en œuvre le Système d'Information (SI) destiné à la gestion et au pilotage des missions de soins et d'enseignement du CHU de Saint-Etienne, ainsi que des activités de logistique et de gestion générale.

Elle est chargée de mettre en place et de gérer les moyens techniques nécessaires au Système d'Information et de planifier leur évolution dans le cadre d'un schéma directeur.

Son action soutient la dynamique de mise en place du Groupement Hospitalier de Territoire Loire.

La DSI assure les missions suivantes :

- L'étude, la mise en place et l'exploitation des applications
- L'implantation, l'assistance utilisateurs et la maintenance micro-informatique et bureautique
- La maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des directions fonctionnelles pour chacun des projets
- Le maintien en conditions opérationnelles et l'évolution de chacune des solutions mises en œuvre
- La sécurité et la cohérence d'ensemble du système d'information
- La formation des utilisateurs

MISSIONS ET FONCTIONS PRINCIPALES DU POSTE

Les activités courantes d'exploitation sont pour la plupart régies par un calendrier type. Les principales fonctions du poste sont les suivantes :

- Planification des interventions, des traitements informatiques, vérification de leur bon déroulement.
- Planification, vérification de l'exhaustivité, de l'intégrité des sauvegardes de l'établissement.
- Etablissement / actualisation et mise en œuvre de procédures, protocoles, consignes, spécifiques à son domaine.
- Installation, configuration et déploiement des systèmes.
- Suivi des contrats / des fournisseurs / prestataires de service.
- Supervision permanente et en temps réel du fonctionnement des systèmes et de leur évolution.
- Tests et analyses des performances des systèmes.
- Pilotage de l'exploitation des systèmes, réseaux et applications et gestion des incidents (diagnostic, intervention, alerte).
- Information des utilisateurs aux problèmes de sécurité (sauvegarde, virus, confidentialité des données...).
- Travaille en binôme avec l'ingénieur d'exploitation.

COMPETENCES ET SAVOIR FAIRE

- Adapter et optimiser le fonctionnement des équipements, des installations, des systèmes dans son domaine de compétence.
- Identifier et diagnostiquer un dysfonctionnement, une panne, le défaut d'un matériel, d'un équipement, une anomalie d'un système, spécifique à son domaine d'activité.
- Installer, configurer et paramétrer des systèmes.
- Maintenir et dépanner un matériel, un équipement, installation et/ou un système relatif à son métier.
- Planifier et coordonner des travaux et / ou des interventions (maintenance, entretien et/ou installation de matériels, outils, équipements, systèmes...).
- Utiliser des matériels, des outils de diagnostic, de travail ou/et de contrôle spécifiques à son métier.
- Analyser et évaluer les performances d'un système, d'un appareil, d'un outil spécifique à son domaine technique.
- Former et conseiller les utilisateurs dans son domaine de compétence.
- Surveillance du fonctionnement et de la disponibilité des équipements ou systèmes, dans son domaine d'activité.
- Interface et support auprès de l'atelier d'impression et de reprographie pour ce qui concerne le traitement des éditions de la DSI.
- Travailler en équipe / en réseau.
- Système d'exploitation : Linux, AIX et Windows Server (toutes versions)
- Bases de données : ORACLE et SQL Server
- Langages de scripts : shell, powershell...

RELATIONS PROFESSIONNELLES LES PLUS FREQUENTES

- Responsable de l'infrastructure et de l'exploitation, Ingénieur d'exploitation
- Responsables des domaines applicatifs
- Autres professionnels de l'établissement dans le cadre d'un traitement lié à la prise en charge d'un ticket d'incident.
- Prestataires de la DSI, organismes (CPAM, Trésorerie), établissements adhérents.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Formation :

- Diplôme de niveau III dans le domaine Informatique (BTS - DUT ou équivalent).

Divers :

- Le permis de conduire B est indispensable pour assurer les différents déplacements professionnels.

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2023-06-05-00001

Extension des pouvoirs de police municipale de
Roanne Critérium du Dauphine



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Roanne

Affaire suivie par : EC
Bureau des Libertés et de la Sécurité Publiques
Section Sécurité et Autorisations Administratives
Tél. : 04 77 23 64 64
Courriel : sp-roanne@loire.gouv.fr

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 60/2023 PORTANT EXTENSION DE COMPÉTENCE
DE POLICE MUNICIPALE**

Le préfet de la Loire

Vu l'article L512-3 du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret du 23 juin 2022 portant nomination de Monsieur Hervé GERIN, sous-préfet de Roanne;

Vu l'arrêté n°2023-099 du 2 mai 2023, portant délégation permanente de signature à Monsieur Hervé GERIN, sous-préfet de Roanne ;

Vu la demande du 19 avril 2023 par laquelle Madame le Maire de LE COTEAU sollicite une extension de compétences en matière de police administrative pour permettre l'intervention d'agents de la police municipale de ROANNE afin de participer au dispositif de sécurité publique organisé sur la commune de LE COTEAU dans le cadre du Critérium du Dauphiné édition 2023, le mardi 6 juin 2023 entre 5h00 et 23h00;

Vu l'avis favorable rendu par le Maire de ROANNE le 16 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT le fait que les deux communes sont limitrophes et la nécessité d'assurer, le 6 juin 2023, la sécurité publique sur la commune de LE COTEAU pour cet évènement présentant un caractère exceptionnel en raison d'un afflux important de population et de la fermeture au stationnement et à la circulation de différentes voies d'accès,

ARRÊTE

Article 1 : Une extension de compétence est accordée aux agents de police municipale de ROANNE, en matière de police administrative, afin qu'ils puissent exercer celle-ci sur la commune de LE COTEAU et participer ainsi au dispositif de sécurité publique organisé dans le cadre du Critérium du Dauphiné dont l'arrivée de la 3ème étape est prévue le mardi 6 juin 2023 sur la commune de LE COTEAU.

Standard : 04 77 23 64 64
Télécopie : 04 77 71 42 78
Site internet : www.loire.gouv.fr
Adresse postale : Rue Joseph Déchelette – 42328 ROANNE CEDEX

Article 2 : Cette extension prendra effet le mardi 6 juin 2023 à compter de 5h00 et prendra fin à 23h00 le même jour.

Article 3 : Le sous-préfet de Roanne, les maires de Roanne et de Le Coteau, le Commissaire de Police de Roanne, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Roanne, le 05/06/2023

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet,

signé

M. Hervé GERIN

Copies à :

- Madame le Maire de Le Coteau;
- Monsieur le Maire de Roanne ;
- Monsieur le Commissaire de Police de Roanne

Standard : 04 77 23 64 64

Télécopie : 04 77 71 42 78

Site internet : www.loire.gouv.fr

Adresse postale : Rue Joseph Déchelette – 42328 ROANNE CEDEX